

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mai 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3020, rue de la Pointe

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0018 :

La demande de dérogation mineure 2026-0018 vise à :

- Permettre la construction d'une serre domestique située à 1,5 mètre de la résidence et à 3 mètres de la limite de propriété avant secondaire, soit à des distances inférieures aux minimums prescrits de 3 mètres et de 7,6 mètres selon la réglementation et la grille de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 23 avril 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint